

**VERENIGDE VERGADERING VAN DE GEMEENSCHAPPELIJKE  
GEMEENSCHAPSCOMMISSIE**

**ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE  
COMMUNE**

**INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET  
DES QUESTIONS**

**COMMISSIE VOOR DE SOCIALE ZAKEN**

**BELAST MET DE KINDERBIJSLAG**

**COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES**

**CHARGÉE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

**VERGADERING VAN WOENSDAG 6 FEBRUARI 2019**

**RÉUNION DU MERCREDI 6 FÉVRIER 2019**

**VOORLOPIG VERSLAG**

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.  
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

**COMPTE RENDU PROVISOIRE**

Non encore approuvé par les orateurs.  
Ne pas citer sans mentionner la source.

## **Voorzitterschap: de heer Ahmed El Ktibi, voorzitter.**

[107]

### **MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW LIESBET DHAENE**

**AAN DE HEER PASCAL SMET EN MEVROUW CÉLINE FREMAULT, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN, HET GEZINSBELEID EN DE FILMKEURING,**

**betreffende “de tweetalige dienstverlening in de Brusselse openbare ziekenhuizen”.**

**Mevrouw Liesbet Dhaene (N-VA).**- Ik heb deze vraag oorspronkelijk schriftelijk gesteld en heb er ook zeer snel een antwoord op gekregen. Het antwoord luidde dat u de gegevens zou opvragen bij de ziekenhuizen. Daarna heb ik niets meer vernomen. Daarom stel mijn vraag hier nu opnieuw.

De openbare ziekenhuizen in Brussel vallen onder de taalwetgeving in bestuurszaken en zijn dus wettelijk verplicht om de patiënten zowel in het Nederlands als in het Frans op te vangen. Zoals professor Rudi Janssens terecht opmerkte in het kader van zijn derde BRIO-taalbarometer, is het essentieel dat een persoon die zich om medische redenen naar een ziekenhuis begeeft, zich comfortabel in een taal kan uitdrukken en dat het ziekenhuispersoneel de hulpvraag volledig begrijpt. Wanneer een ernstig zieke persoon niet kan uitleggen aan het ziekenhuispersoneel wat er schort, kan dat immers tot dramatische en zelfs levensbedreigende situaties leiden.

Alvorens de Brusselse OCMW-ziekenhuizen in 1996 in een overkoepelende structuur werden ondergebracht, werd de toepassing van de taalwetgeving in de ziekenhuizen gecontroleerd door de vicegouverneur, onder meer op basis van de beslissingen over benoemingen en bevorderingen. Door de ziekenhuizen onder te brengen in de koepel van de Irisziekenhuizen, zou het nu om gewestelijke diensten gaan en zou de vicegouverneur niet langer bevoegd zijn voor het toezicht. In feite komt dat neer op een ongrondwettelijke afzwakking van de onafhankelijke controle op de toepassing van de taalwetgeving in de ziekenhuizen.

Sinds 2006 werken de Irisziekenhuizen aan de tweetaligheid van hun dienstverlening op basis van een taalbeleidsplan dat zij met het Huis van het Nederlands uitwerken. Daarin leggen zij vast welke initiatieven zij nemen om het Nederlands een structurele plaats te geven in hun werking: taallessen, coaching, conversatietafels enzovoort. Er worden ook interne taaltrainers in dienst genomen, die les geven op maat van de spoeddiensten of het onthaal. Ook vinden er tal van cursussen professioneel Nederlands plaats.

Tot slot bestaat er sinds 2012 ook het e-learningplatform HopiTAAL, waarop het ziekenhuispersoneel zelfstandig zijn Nederlands kan bijspijkeren. Een recent hulpmiddel is een vernieuwd drietalig zakwoordenboekje met medische en zorgterminologie in het Frans, Nederlands en Engels. Dat werd in een reportage over het Kliniek Sint-Jan ook door de taalcoach gebruikt om Nederlands in te oefenen met het personeel. Uit de reportage blijkt echter ook dat het nog steeds niet vanzelfsprekend is om in duidelijk Nederlands in het ziekenhuis opgevangen te worden.

---

Ik diende begin 2018 dus een reeks schriftelijke vragen in over de Irisziekenhuizen, waarin ik erg gedetailleerde informatie opvroeg over de naleving van de taalwetgeving, het personeel en de ontwikkeling van de ziekenhuizen. Ik kreeg in april antwoord dat u daarover informatie verzamelde, maar sindsdien heb ik niets meer gehoord.

Kunt u meer inlichtingen verschaffen over de taalbeleidsplannen van de Irisziekenhuizen? Hoeveel NT2-leerkrachten werken er?

In welke mate maakt het personeel van de Irisziekenhuizen gebruik van het e-learningplatform HopiTAAL en hoe zijn die cijfers geëvolueerd sinds de start van het project in 2012?

[109]

Over hoeveel artsen, verplegers, verzorgers, paramedici, onthaalpersoneel, administratief personeel en directieleden beschikken de Irisziekenhuizen? Kunt u daarbij telkens de cijfers per taal geven?

Hoeveel personeelsleden hebben het vereiste getuigschrift inzake kennis van de tweede taal? Kunt u daarbij een onderscheid maken per taal en functie?

Hoeveel personeelsleden, opgedeeld per taal en functie, werden in dienst genomen sinds er ongrondwettelijk beslist is dat de vicegouverneur niet langer bevoegd is voor het schorsingsbeleid?

Hoeveel van die nieuwe personeelsleden, opgedeeld per taal en functie, beschikten bij de indienstneming al over het vereiste getuigschrift inzake kennis van de tweede taal?

Hoeveel benoemingen sinds de vicegouverneur niet langer bevoegd is verklaard, opgedeeld per taal en functie, werden vernietigd door de toezichthoudende overheid wegens het ontbreken van het vereiste getuigschrift inzake kennis van de tweede taal?

Ik heb u veel vragen gesteld. Ik hoop dat u me een volledig antwoord kunt geven.

[111]

**De heer Pascal Smet, lid van het Verenigd College.**- De taalbeleidsplannen zijn instrumenten waarmee de openbare ziekenhuizen hun personeel door middel van opleidingen taalvaardiger maken. Dat is bevorderlijk voor de kwaliteit van de zorg.

Het Verenigd College investeert sinds 2006 in taalopleidingen op grond van een taalbeleidsplan. De Irisziekenhuizen brengen daarover tweemaal per jaar verslag uit. Mevrouw Dhaene, ik neem aan dat u dat verslag hebt ontvangen.

**Mevrouw Liesbet Dhaene (N-VA).**- Neen, ik heb dat verslag niet. Waar kan ik het vinden?

**De heer Pascal Smet, lid van het Verenigd College.**- Ik zal u het verslag over het taalbeleid van de Irisziekenhuizen bezorgen. Daarin vindt u informatie over de werkzaamheden per ziekenhuis en per vestigingsplaats.

De ziekenhuizen werken niet alleen met klassieke taallessen, maar ook met een elektronische leeromgeving (de website HopiTAAL), waarmee de cursisten thuis kunnen oefenen. Er vinden regelmatig

---

gebruiksonderzoeken en tevredenheidsenquêtes over die website plaats. Op basis van de resultaten wordt de leeromgeving aangepast. Uit de enquêtes blijkt dat de website een nuttig instrument is.

[113]

Overigens worden er naast lessen Nederlands ook lessen Engels en Frans aangeboden. Het Brusselse opleidingsbeleid is een permanente uitdaging omdat het moeilijk is om voldoende verplegend en verzorgend personeel en bepaalde gespecialiseerde artsen te vinden op de arbeidsmarkt.

Ik heb de gegevens met betrekking tot de taalaanhorigheid opgevraagd, maar ik heb nog geen antwoord ontvangen. Ik zal u dus ook vandaag het antwoord schuldig moeten blijven. Ik verwijs in dat verband naar een antwoord van collegelid Vanhengel, waarin hij uitlegt dat het Verenigd College bevoegd is voor de controle op de naleving van de erkenningsnormen, maar dat het juridisch niet duidelijk is of de taalaanhorigheid of het bezit van een taalbrevet daar ook onder valt.

Dat is de huidige situatie. Staat u mij echter toe om nog een persoonlijke opmerking toe te voegen. Het lijkt me nuttig om tijdens de volgende regeerperiode een grondig onderzoek uit te voeren over de talen die in de ziekenhuizen worden gesproken. Ik denk daarbij niet alleen aan Nederlands en Frans, maar ook aan andere talen, zoals Engels, Spaans, Duits, Arabisch, Turks of Chinees.

[115]

In de luchthaven heeft elke baliemedewerker en steward een badge waarop staat welke talen hij spreekt. Brussel is een internationale stad. Veel mensen zijn uit een ander land afkomstig. Sommigen werken in de zorgsector en spreken andere talen dan het Nederlands en het Frans. We zouden dat meer moeten benutten.

Het is belangrijk dat een Nederlandstalige patiënt zich in zijn taal kan uitdrukken. Dat komt zijn comfort ten goede. Dat geldt echter evenzeer voor iemand die hier slechts korte tijd verblijft. Als iemand uit Turkije een dokter kan krijgen die Turks spreekt, waarom zou dat dan niet gebeuren? We moeten dat zeker onderzoeken. In een internationale stad als Brussel mogen we niet te krampachtig met dergelijke zaken omgaan. We moeten de diversiteit en het kosmopolitisme dat veel mensen bejubelen, omarmen en de aanwezigheid van vele talen benutten, zonder afbreuk te doen aan het Nederlands en het Frans.

Als de sp.a door de Brusselaars uitverkoren wordt om mee te doen aan de regeringsonderhandelingen, zal ik dat zeker ter sprake brengen. Door inspanningen te leveren voor de talenkennis van het personeel, kunnen we de dienstverlening immers nog efficiënter maken. Het lijkt mij belangrijk om daar werk van te maken in een stad die graag prat gaat op zijn internationale gehalte. Tijdens deze regeerperiode kunnen we niets meer ondernemen. We hebben dat ook niet afgesproken bij de vorige regeringvorming, maar ik vind wel dat we er iets aan moeten doen. Op die manier zullen we ook een antwoord kunnen geven op uw vragen en vangen we dus twee vliegen in één klap.

[117]

**Mevrouw Liesbet Dhaene (N-VA).**- Uw beweringen over de bevoegdheid van de vicegouverneur kloppen niet. De ordonnantie creëert juridische onduidelijkheid over het toezicht op de Iriskoepel en over het feit of de benoemingen en bevorderingen moeten worden doorgestuurd naar de vicegouverneur. De aansluiting bij de Iriskoepel heeft echter geen enkele impact op het administratieve toezicht door het Verenigd College. Het Verenigd College oefent dus wel degelijk toezicht uit, ook op de taalwetgeving. U maakt een zeer zware politieke fout als u zegt dat u het toezicht op de taalwetgeving niet wilt uitoefenen.

**De heer Pascal Smet, lid van het Verenigd College.-** U hebt het over de voorgedij met betrekking tot de benoemingen.

**Mevrouw Liesbet Dhaene (N-VA).-** Ik heb het over het administratieve toezicht. Daaronder valt ook de taalwetgeving.

**De heer Pascal Smet, lid van het Verenigd College.-** Ik verwijs naar het antwoord dat collegelid Vanhengel heeft gegeven. Volgens mij heerst er over deze kwestie juridische onduidelijkheid.

**Mevrouw Liesbet Dhaene (N-VA).-** Nee, die onduidelijkheid ging over het toezicht van de vicegouverneur. Ik weet zeer goed welke vraag ik aan minister Vanhengel heb gesteld. Ik stel voor dat uw kabinet het antwoord nog eens goed naleest.

**De heer Pascal Smet, lid van het Verenigd College.-** Ik heb het over het tweede deel van de vraag. Ik wil ook weten hoe de vork in de steel zit, maar ik pleit dan eveneens voor een onderzoek naar de andere talen in de ziekenhuizen.

**Mevrouw Liesbet Dhaene (N-VA).-** U zegt dat u geen antwoord op mijn vraag kunt geven omdat u geen toezicht kunt uitoefenen op de naleving van de taalwetgeving in de ziekenhuizen. Dat kunt u echter wel. Ik stel alleen vast dat u het niet wilt uitoefenen.

Mag ik er u bovendien op wijzen dat Brussel de hoofdstad is van België en dat er in België twee officiële talen worden gebruikt?

[133]

**De heer Pascal Smet, lid van het Verenigd College.-** Er zijn drie officiële talen in België.

**Mevrouw Liesbet Dhaene (N-VA).-** U weet heel goed waarover ik het heb. In Brussel worden er twee officiële talen gesproken en daar is een reden voor, namelijk het institutionele evenwicht. De Nederlandstaligen in Brussel hebben rechten, net als de Franstalige minderheid in de federale regering. Dat miskent u als u Brussel een internationale stad noemt.

Het lukt zelfs niet om de Nederlandstaligen in de Brusselse ziekenhuizen zorg in het Nederlands te bieden, maar u vindt dat die ziekenhuizen ook nog eens in de kennis van het Arabisch, Turks en Engels moeten investeren. Ondertussen spreekt het personeel in de ziekenhuizen geen Nederlands en weigert u om daar toezicht op uit te oefenen. Dat is een schande! Op die manier brengt u het institutionele evenwicht in dit land in gevaar!

**De heer Pascal Smet, lid van het Verenigd College.-** De echte schande is dat u de werkelijkheid ontkent, mevrouw Dhaene.

**Mevrouw Liesbet Dhaene (N-VA).-** De werkelijkheid is het resultaat van uw weigering om het gebruik van het Nederlands in Brussel te verplichten.

Ik ben bevallen in een Frans ziekenhuis, in het internationale Parijs. Denkt u dat ik daar in het Nederlands werd behandeld? U bent verplicht om ervoor te zorgen dat in de Brusselse ziekenhuizen het Nederlands en het Frans worden gebruikt!

**De heer Pascal Smet, lid van het Verenigd College.**- Als u in een ziekenhuis in Parijs bent en de dokter die u behandelt, kan Nederlands, dan zou u blij zijn als hij Nederlands met u sprak!

*(Samenspraak)*

*- Het incident is gesloten.*

[149]

## **MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER STEFAN CORNELIS**

**AAN DE HEER PASCAL SMET EN MEVROUW CÉLINE FREMAULT, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN, HET GEZINSBELEID EN DE FILMKEURING,**

**betreffende “de uitvoering van de aanbevelingen van de onderzoekscommissie over het beheer van Samusocial”.**

**De voorzitter.**- Op verzoek van de indiener, en met instemming van de minister, wordt de mondelinge vraag naar een volgende vergadering verschoven.

[155]

## **INTERPELLATION DE M. MICHEL COLSON**

**À M. PASCAL SMET ET MME CÉLINE FREMAULT MEMBRES DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENTS POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,**

**concernant "les résultats du 14ème rapport annuel de l'Observatoire de la santé et du social sur l'état de la pauvreté en Région bruxelloise".**

**M. Michel Colson (DéFI).**- En novembre dernier, l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale a publié pour la quatorzième année consécutive son rapport annuel sur l'état de la pauvreté en Région bruxelloise. Ce Baromètre social 2018 fournit une multitude de données relatives à la situation socio-économique des Bruxellois et présente une série d'indicateurs actualisés ayant trait à différents aspects de la précarité dans notre Région. À l'instar des treize éditions précédentes, cette nouvelle édition du Baromètre social montre qu'une part significative de la population bruxelloise se trouve en situation de pauvreté. Les résultats de l'étude indiquent en effet que le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale s'élève à 39% en Région bruxelloise. Un tiers (33%) des Bruxellois perçoivent des revenus inférieurs au seuil de risque de pauvreté.

Selon les données du Baromètre social 2018, le pourcentage de ménages vivant sans revenu du travail atteint 21% à Bruxelles, contre 17% en Wallonie et seulement 8% en Flandre. Par conséquent, près d'un quart (23%) des enfants bruxellois grandissent dans un ménage ne disposant pas de revenus du travail. Bien que les politiques menées par le ministre bruxellois de l'Économie et de l'Emploi, Didier Gosuin, aient permis à des milliers de Bruxellois de (re)trouver un emploi, le taux de chômage demeure relativement élevé à Bruxelles. Il est actuellement estimé à 15%, alors qu'il se situe autour des 7% dans l'ensemble du Royaume.

À défaut de percevoir un salaire, 21% des Bruxellois âgés de 18 à 64 ans doivent se contenter d'un revenu de remplacement ou d'une allocation d'aide sociale dont la plupart des montants minimaux sont largement inférieurs au seuil de risque de pauvreté. Se basant sur des données administratives, les chercheurs de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale observent qu'en l'espace de dix ans (de 2007 à 2017), le nombre total de Bruxellois bénéficiant du revenu d'intégration sociale (RIS) ou de l'aide sociale équivalant au revenu d'intégration sociale (ERIS) a considérablement augmenté, passant de 28.800 à 43.000.

Les bénéficiaires du RIS ou de l'ERIS représentent désormais près de 6% de la population bruxelloise en âge de travailler et cette proportion grimpe même à 13% chez les jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans. La hausse sensible du nombre de personnes percevant le RIS en Région bruxelloise s'explique notamment par les mesures prises par les gouvernements Di Rupo et Michel ler, visant à durcir les conditions d'accès aux allocations de chômage et d'insertion (limitation dans le temps des allocations d'insertion, allongement du stage d'insertion socioprofessionnelle pour les nouveaux demandeurs d'emploi, sanctions à l'encontre des bénéficiaires d'allocations de chômage...). Victimes de ces mesures, un nombre considérable de Bruxellois ont été exclus des allocations de chômage et n'ont, dès lors, eu d'autre solution que de s'adresser au CPAS pour pouvoir obtenir le RIS.

Par ailleurs, les résultats du Baromètre social 2018 révèlent que le nombre de seniors percevant la garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa) continue de croître en Région bruxelloise. Au cours des dix dernières années, le pourcentage de personnes âgées bénéficiant de la Grapa a sensiblement progressé à Bruxelles, passant de 8% à 12%, tandis qu'il est resté assez stable à l'échelle de la Belgique, oscillant autour de la barre des 5%. Les auteurs du rapport relèvent également que 28% des habitants de notre Région sont bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) pour les soins de santé et que leur proportion s'élève même à 36% parmi les enfants et les adolescents.

[161]

S'agissant de l'enseignement, l'étude montre que plus d'un quart (26%) des élèves fréquentant l'enseignement secondaire en Région bruxelloise accusent un retard scolaire de minimum deux ans. De plus, 14% des jeunes adultes appartenant à la tranche d'âge de 18 à 24 ans ont quitté prématurément l'école sans avoir décroché un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

En ce qui concerne le logement, les chercheurs de l'observatoire soulignent aussi que le montant du loyer représente souvent plus de la moitié du budget mensuel des ménages bruxellois précarisés, lesquels peinent à accéder à un logement décent à un prix abordable. Outre le problème du coût du logement, 22% des ménages bruxellois se plaignent de la qualité de leur logement en mentionnant différents problèmes comme une situation de surpeuplement, l'incapacité à chauffer correctement l'habitation ou le mauvais état du bien (humidité, moisissure, etc.).

Enfin, et ce n'est guère surprenant, les auteurs de l'étude constatent que les statistiques globales collectées pour l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale masquent d'importantes inégalités socio-spatiales au sein de son territoire.

Enfin, et ce n'est guère surprenant, les auteurs de l'étude constatent que les statistiques globales collectées pour l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale masquent d'importantes inégalités socio-spatiales au sein de son territoire. En effet, pour la plupart des indicateurs, on observe d'énormes disparités entre les quartiers et les communes bruxelloises. À titre d'exemple, le taux de chômage varie sensiblement d'une commune à l'autre : s'il atteint 24% à Saint-Josse-ten-Noode, il n'est que de 9% à Woluwe-Saint-Pierre. De même, il existe de grandes différences entre les communes bruxelloises concernant le niveau de revenus de leurs

habitants. Le revenu annuel médian par déclaration ne s'élève qu'à 14.959 euros à Saint-Josse-ten-Noode, alors qu'il atteint 25.394 euros à Woluwe-Saint-Pierre.

La proportion de seniors percevant la Grapa atteint 28% à Saint-Josse-ten-Noode, 20% à Saint-Gilles et 17% à la Ville de Bruxelles et à Molenbeek-Saint-Jean, tandis qu'elle se situe autour des 5% dans les communes d'Auderghem, Uccle, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre. Sans surprise, les chercheurs remarquent que la grande majorité des personnes en situation de pauvreté ou de précarité sont domiciliées dans le "croissant pauvre" de la Région de Bruxelles-Capitale, laquelle correspond à la zone formant un croissant à l'ouest du centre-ville.

Mme la ministre, je suppose que vous avez pris connaissance des conclusions alarmantes du quatorzième rapport annuel de l'Observatoire de la santé et du social sur l'état de la pauvreté en région bruxelloise. Quels enseignements avez-vous tirés de ce Baromètre social 2018 ? Le Collège réuni de la Cocom est-il parvenu à identifier les facteurs expliquant la paupérisation de la population bruxelloise ? Les résultats du Baromètre social 2018 vont-ils amener le Collège réuni à adopter de nouvelles mesures en vue de renforcer la lutte contre la pauvreté ?

Comment le Collège réuni appréhende-t-il la problématique des inégalités socio-spatiales au sein du territoire de la Région bruxelloise ? Le Collège réuni a-t-il pris ou envisage-t-il de prendre des initiatives spécifiques en vue de réduire les inégalités socio-spatiales existant entre les différents quartiers et les différentes communes ?

Au cours de cette législature, le Collège réuni de la Cocom a décidé de mener une politique volontariste en matière de lutte contre la pauvreté en prenant une série de mesures extrêmement importantes :

- augmentation substantielle des moyens budgétaires alloués au Fonds spécial de l'aide sociale ;
- renforcement des services de médiation de dettes privés ;
- octroi d'un subside de 975.000 euros aux services de médiation de dettes gérés par les centres publics d'action sociale (CPAS) ;
- élargissement de l'offre de places dans les structures d'hébergement d'urgence pour les personnes sans abri ;
- ouverture de nouvelles maisons d'accueil, subsidiation des projets issus du Plan Housing First et de logement accompagné, réorganisation du secteur de l'aide aux sans-abri ;
- élaboration d'un nouveau modèle bruxellois d'allocations familiales prévoyant à la fois un montant de base élevé et des suppléments sociaux substantiels pour les familles défavorisées, etc.

[163]

Pour parachever l'exécution de cet accord de gouvernement, il ne vous restait plus qu'à élaborer le Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté. Je vous avais interpellés à ce sujet le 18 juillet 2018 et vous nous aviez annoncé qu'après un long processus de réunions du groupe de travail intercabineaux permanent et l'important travail effectué par l'observatoire, le plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté 2014-2019 allait pouvoir être soumis à l'approbation du Collège réuni.



Cet exercice de concertation a eu lieu. La Fédération des CPAS bruxellois a été consultée sur les cinq axes stratégiques prévus :

- renforcer la lutte contre la pauvreté et la précarité au moyen d'actions ciblées ;
- renforcer l'accès aux soins ;
- gommer les inégalités sociales et prévenir l'exclusion sociale ;
- viser une insertion socioprofessionnelle ;
- coordonner l'action sociale et renforcer la participation des personnes en situation de pauvreté.

Le Collège réuni a-t-il transmis ce plan à l'ensemble des entités, c'est-à-dire au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, au Collège de la Cocof et au Collège de la VGC, puisque la politique de lutte contre la pauvreté est par définition transversale ?

Quand le Collège réuni transmettra-t-il ce programme d'action à l'Assemblée réunie de la Cocom ?

Pouvez-vous déjà nous fournir certaines précisions au sujet des nouvelles mesures figurant dans ce plan ?

Ces nouveaux dispositifs de lutte contre la pauvreté pourront-ils être mis en place avant la fin de cette législature ?

[165]

**Mme Anne Herscovici (Ecolo).**- Je remercie M. Colson d'avoir pris l'initiative de cette interpellation qui nous permet de saluer le travail de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale. Celui-ci a réalisé un précieux travail durant quatorze années. Je salue également le travail de nos collègues, M. Paul Galand entre autres, qui se sont battus pour que notre Région dispose d'un tel outil d'aide à la décision.

Nous ne pouvons pas dire que nous ne savions pas. Mais je crains d'avoir déjà tenu ces propos lors d'un débat il y a cinq ans. Les politiques d'austérité structurelle ne se sont pas calmées depuis. Cela ne veut pas dire, comme l'a fait remarquer M. Colson, que la Région n'a rien tenté pour freiner le mouvement.

La synthèse faite par M. Colson est éclairante, et les chiffres rassemblés par l'Observatoire sont implacables, qui montrent l'importance des inégalités de revenus selon le genre, le type de ménage, le niveau de diplôme, la nationalité ou le quartier.

[167]

Les données sont alarmantes, qui montrent également une aggravation des inégalités et de la pauvreté dans notre Région. Comme l'a dit M. Colson, le nombre de personnes qui vivent du revenu d'intégration sociale (RIS) a augmenté de 73% en dix ans. C'est le résultat d'une succession de mesures - notamment anti-chômeurs - prises au niveau fédéral depuis 2007.

Les statistiques dont nous disposons ne disent rien, comme le souligne d'ailleurs le rapport, des "invisibles", les personnes en séjour irrégulier (dont de nombreux enfants), les personnes sans abri et toutes celles et ceux qui sont hors des radars et ont vu leur demande d'aide rejetée ou ont renoncé à demander quoi que ce soit.

Les statistiques ne disent rien non plus des ravages de la "pauvrophobie". Nombre d'entre vous auront vu le travail réalisé par le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, "Un pavé dans la vitrine de nos préjugés". Des préjugés qui "sont véhiculés par des responsables politiques à tous les niveaux et qui fondent bien des politiques". Je pense notamment à la limitation dans le temps des allocations de chômage ou encore à l'activation aveugle. L'observatoire a même consacré un cahier au non-recours aux droits sociaux et à la sous-protection sociale, qui ne sont pas sans lien avec ce climat de suspicion.

[169]

Dans son rapport intersectoriel 2018 rédigé dans le cadre du décret ambulatoire, la Commission communautaire française (Cocof) fait, pour sa part, les mêmes constats et note également un climat de suspicion généralisée à l'égard des publics et des professionnels, la multiplication et la complexification des critères d'octroi et des contrôles incessants.

Une autre caractéristique commune à tous les services d'hébergement et ambulatoires, qui n'est pas sans lien avec l'augmentation de la pauvreté, est l'hypersaturation des services. Les travailleurs vont mal car ils n'arrivent plus à rencontrer les demandes et doivent gérer des listes d'attente et des refus d'aides, comme dans les CPAS.

Enfin, pour compléter le résumé présenté par M. Colson, le fait d'avoir un emploi n'est pas suffisant pour échapper à la pauvreté. L'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale pointe la situation des travailleurs pauvres, et en particulier des femmes seules avec enfant, qui subissent le travail à temps partiel et des contrats temporaires. Les CPAS reçoivent de plus en plus de demandes d'aide sociale de la part de personnes qui ont travaillé toute leur vie ou qui travaillent encore, mais à temps partiel. Ces demandes concernent des cartes médicales, des factures d'énergie, des loyers impayés... Dans le secteur social, de nombreux travailleurs, notamment les aides familiales et aides ménagères vivent elles-mêmes - puisqu'il s'agit principalement de femmes - une situation très précaire.

Le Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté aurait été approuvé par le Collège réuni, le 19 juillet. À entendre M. Colson, il vise des objectifs très ambitieux, mais nous savons tous qu'une des difficultés de la mise en œuvre d'un tel plan est de casser les murs qui fragilisent, entre autres, les secteurs du social et de la santé, de travailler en intersectorialité et de faire collaborer un minimum les différents gouvernements bruxellois.

[171]

La transmission de ce plan au Collège réuni de la Cocom et à la Vlaamse Gemeenschapscommissie (Commission communautaire flamande, VGC) n'est donc pas du luxe. Ce plan mérite un débat dans notre assemblée.

Mon groupe écoutera donc avec beaucoup d'intérêt les réponses que vous apporterez aux questions posées par M. Colson.

[173]

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- L'intéressante interpellation de M. Colson nous interpelle au plus haut point.

En effet, l'état de pauvreté des Bruxelloises et des Bruxellois n'a cessé de se détériorer au cours des quinze dernières années. Les chiffres en la matière sont accablants. Même si les imbrications avec le niveau fédéral

---

sont indéniables, la responsabilité de la Région bruxelloise est également clairement mise en cause. Le nombre de ménages en attente d'un logement social a ainsi augmenté de 58% entre 2007 et 2017, passant de 32.000 à 43.000.

[175]

L'interpellation porte sur le rapport et les questions portent sur le plan, mais je ne sais pas s'il s'agit vraiment d'un plan. On devrait peut-être plutôt parler de bilan 2014-2019. En effet, comme vous le dites dans la présentation, il s'agit d'un programme d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté qui rassemble les actions menées par les diverses autorités bruxelloises au cours de la législature 2014-2019. C'est donc davantage un bilan qu'un plan.

Les chiffres que nous avons tous évoqués soulignent la nécessité d'un plan pour commencer à inverser la tendance à l'accentuation de la pauvreté dans notre Région. Ce plan n'a toujours pas été présenté aux parlementaires par le gouvernement. Une discussion approfondie s'impose.

[177]

**Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.**- Je peux vous le présenter quand vous le souhaitez. Il n'y a pas encore eu de demande de votre part.

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- Dans ce cas, je vous en fais la demande.

Je souhaiterais, par ailleurs, vous entendre sur la proposition d'un dispatching de l'urgence. Qu'en est-il ? Quand ce centre sera-t-il opérationnel ?

Pour en revenir au développement de l'interpellation de mon collègue, M. Colson, l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, dont je salue le travail, constate, dans ses conclusions, qu'un nombre toujours plus élevé de Bruxelloises et de Bruxellois vivent dans une situation difficile.

Une première étape pour inverser la tendance serait de pouvoir rendre visible et suivre la situation socio-économique de santé de tous les Bruxellois et Bruxelloises, y compris des personnes qui sont éloignées de toute forme de protection sociale. Ces personnes en situation de grande pauvreté sont invisibles aux yeux des statistiques, mais aussi des organes de prise en charge, comme les maisons d'accueil et les institutions, pour différentes raisons régulièrement évoquées.

Selon vous, que faut-il mettre en place, en collaboration avec les associations de terrain, pour renforcer la visibilité de ces personnes qui ont besoin d'aide ?

[181]

A-t-on pu dessiner un profil spécifique aux femmes et aux hommes, puisque leurs situations diffèrent ?

Peut-être faudrait-il créer un service proactif pour aller à la rencontre de ces personnes. Elles ne sont pas identifiées aujourd'hui. Il faudrait pouvoir les localiser pour prendre contact avec elles.

[183]

**Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.**- S'agissant des chiffres et des statistiques présentées dans la nouvelle édition du Baromètre social 2018, je vous rejoins entièrement sur votre interprétation de l'usage qu'il faut réserver à ce précieux outil d'analyse.

Comme vous, je considère que les informations sur l'état de pauvreté de la population bruxelloise ne peuvent pas être utilisées comme un critère d'évaluation des politiques publiques qui sont menées dans notre Région. Ainsi, vous pouvez renforcer les programmes Housing First d'aide aux sans-abri et, parallèlement, enregistrer une augmentation des personnes sans domicile fixe sur le territoire régional. Vous citez dans votre question l'exemple des programmes de remise à l'emploi : il apparaît en effet que, même renforcés, ceux-ci ne se traduisent pas en une diminution automatique du chômage car d'autres variables économiques sont à l'œuvre. Des dizaines d'autres exemples peuvent encore être cités, qui ont été relayés dans divers colloques.

Je ne suis donc pas d'accord avec l'interprétation faite par Mme Teitelbaum, qui se distingue de la vôtre qui me semble juste. Dans le cadre de l'interprétation des statistiques fournies par l'Observatoire, aucun lien entre ces données et les succès ou insuccès des politiques publiques ne peut être établi.

En effet, l'impact statistique de ce que l'on nomme les facteurs externes est beaucoup plus important que l'impact des politiques de lutte contre la pauvreté. En d'autres termes, pour revenir à l'exemple du sans-abrisme, on sait que toute une série de budgets ont été établis, qu'une réforme a été finalisée et que, d'ici quelques mois, les outils contenus dans cette réforme seront déployés. Par ailleurs, la multiplication des crises que nous connaissons aujourd'hui, et notamment la crise économique à laquelle se conjugue une crise migratoire très forte, ont pour effet d'accentuer le sans-abrisme. Parmi les personnes sans-abri, 65% sont sans papiers. Une lecture unique ne sert donc pas l'évaluation des politiques publiques menées.

[185]

Nous allons être confrontés à une augmentation du public des sans-abri, malgré la mise en œuvre de programmes modernes et ambitieux d'aide aux sans-abri, comme le Plan Housing First et des mesures comme le logement proposé à la sortie de prison dans le cadre du même plan. Le déploiement de toute une série de nouvelles initiatives ne permettra pas d'enrayer des phénomènes qui dépendent aussi d'autres niveaux de pouvoir et de facteurs externes d'une pauvreté beaucoup plus marquée aujourd'hui qu'il y a dix ou quinze ans, en raison de la crise économique et de la crise migratoire.

Il ne faut donc pas faire dire au Baromètre social ce qu'il ne dit pas, et surtout ne pas oublier d'utiliser cet outil pour ce pour quoi il a été conçu : nous permettre d'identifier les publics les plus vulnérables et les causes de leur vulnérabilité ainsi que les caractéristiques de la pauvreté bruxelloise. Le Baromètre social constitue ainsi un outil très précieux de planification politique, car il nous indique auprès de qui et comment agir dans la lutte contre la pauvreté.

Le Collège réuni du 19 juillet 2018 a effectivement approuvé le Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté. Celui-ci a été transmis aux deux autres Commissions communautaires bruxelloises et au gouvernement. On peut le consulter sur le site de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale. J'ai demandé à l'Observatoire de le transmettre au parlement. Comme à mon habitude devant toute commission du parlement, je suis en outre disponible pour une présentation devant celle-ci, qui pourrait être suivie d'un débat.

[187]

Comme le rappelle M. Colson dans sa question, en application de l'ordonnance de 2006, un protocole d'accord a été conclu au début de la législature entre le gouvernement bruxellois et les Collèges des trois Commissions communautaires bruxelloises pour adopter une politique commune en matière de lutte contre la pauvreté. La décision date du 23 avril 2015.

En exécution de ce protocole d'accord, un groupe de travail intercabinets permanent a été créé. Il est présidé par les membres du Collège réuni de la Cocom compétents pour la politique de l'Aide aux personnes et est composé de représentants des ministres et des membres du Collège des quatre autorités bruxelloises. Son secrétariat est assuré par l'Observatoire de la santé et du social.

Dans le cadre de ses travaux, un programme d'action a été rédigé avec le gouvernement et les Collèges.

Ce groupe de travail s'est réuni à 18 reprises depuis sa création. Son objectif était l'élaboration d'un programme bruxellois d'actions de lutte contre la pauvreté, son suivi et son évaluation, mais aussi le suivi des politiques nationales et européennes en la matière. Ceci fait écho à mon début de réponse au sujet des répercussions systématiques sur la capitale d'une série de modifications de législations à d'autres niveaux de pouvoir décrites par Mme Herscovici.

[189]

Le groupe de travail a invité les acteurs de terrain à des réunions thématiques afin de recueillir leurs recommandations, la volonté étant d'intégrer des tests d'impact, à terme.

Les représentants des ministres ont accompagné tout le processus d'élaboration du programme de lutte contre la pauvreté en assurant l'indispensable transdisciplinarité de l'approche et la cohérence entre les politiques publiques proposées. Ainsi, les représentants des ministres de la Santé ont proposé les chapitres relatifs à leurs matières et ont assuré l'indispensable coordination avec le Plan de santé bruxellois. La même méthode a été appliquée aux autres matières et portefeuilles, afin de parvenir à une approche intégrée, transdisciplinaire et cohérente.

Au début de la législature, il a été demandé aux membres du groupe de travail de présenter un nombre limité de priorités, sur lesquelles les autorités bruxelloises souhaitaient se pencher et progresser au cours de la période 2014-2019.

Ces priorités, qui représentent de nouveaux accents politiques, ont été compilées dans un texte commun qui s'articule autour de cinq axes :

- renforcer la lutte contre la pauvreté et la précarité au moyen d'actions ciblées ;
- renforcer l'accès aux soins ;
- gommer les inégalités sociales et prévenir l'exclusion sociale ;
- viser une insertion socioprofessionnelle ;
- coordonner l'action sociale et renforcer la participation des personnes en situation de pauvreté.

[191]

Ces axes stratégiques ont été traduits en objectifs spécifiques et opérationnels, assortis d'une description des actions politiques à mettre en œuvre. Certains d'entre vous ont d'ailleurs salué ce travail lors de sa présentation cet été. Le document a été complété par la description des projets en cours d'exécution ou prévus encore en 2019, et des perspectives d'avenir ont été formulées.

Concernant la mise en œuvre et la finalisation des mesures avant la fin de la législature, la réponse est contenue dans la structure même du plan. La plupart de ces mesures ont abouti à des décisions comme l'ordonnance, la mise en œuvre de politiques publiques ou les arrêtés de subventionnement, qui constituent autant de réponses concrètes aux recommandations qui avaient été faites. Beaucoup sont donc déjà appliquées. Si une petite partie des objectifs fait encore l'objet de processus délibératifs, la quasi-totalité de ce qui a été repris dans la déclaration de politique générale est mise en œuvre ou sur le point de l'être.

Le plan laisse toutefois la place aux perspectives d'avenir, pour ne pas se limiter à la période entre 2014 et 2019.

Ces mesures seront détaillées lors de la présentation du programme de lutte contre la pauvreté. Vous pouvez d'ores et déjà en découvrir la teneur sur le site de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale.

Mme Herscovici, concernant le nombre de sans-abri, le Baromètre social ne nous fournit pas de données, mais nous disposons du dénombrement de La Strada.

Pour ce qui est de la pauvrophobie, un travail important a été réalisé par le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, que j'ai soutenu via un subside de 45.000 euros.

Mme Teitelbaum, les personnes dites invisibles, qui sortent des statistiques, ont fait l'objet d'une étude consacrée à la sous-protection sociale. J'ai même été sollicitée par l'extérieur au sujet de ce travail, car nous sommes une des premières Régions à l'avoir réalisé. Cette analyse de grande qualité, parue en 2017, nous est très utile en matière de planification.

[193]

Ce genre d'étude est réellement nécessaire. Nous avons souvent discuté ensemble, Mme Teitelbaum, de l'aspect genré de la sous-protection sociale. Cela a donné lieu à l'adoption d'un autre type de politique au sein de la Cocof, avec l'ouverture du guichet de la monoparentalité de la Ligue des familles, qui travaillera avec un juriste.

Il existe de nombreux ponts entre la Cocom et la Cocof et ce n'est pas toujours en Cocom que j'exécute des recommandations, via des subventions ou autres. Celles-ci se retrouvent de facto dans cette assemblée, parce que la politique publique y est traitée.

Beaucoup d'échos d'inégalités en matière de genre, qui nous sont parvenus via le guichet de la monoparentalité ou les centres d'accueil pour femmes, ont fait l'objet de décisions dans des assemblées subsidiaires, c'est-à-dire au niveau de la Cocof. Il existe forcément un lien systématique entre les assemblées.

Lorsque vous travaillerez sur la présentation du Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté, vous aurez d'ailleurs l'occasion de vous livrer à un exercice utile, qui consiste à examiner comment se déploient les mesures et les recommandations entre le Parlement régional bruxellois, la Cocof et la Cocom.

---

Le Plan Housing First est financé stricto sensu par la Cocom, mais il comporte forcément des aspects liés au logement qui font l'objet d'un travail mené ailleurs, au niveau des agences immobilières sociales (AIS).

[195]

Cette évolution est liée à la nouvelle répartition des compétences, qui m'a permis d'être en charge du Logement, de l'Action sociale et de la Lutte contre la pauvreté. Sous les précédentes législatures, vous auriez dû interpellier des ministres différents des dizaines de fois. Il est plus pratique de n'en avoir qu'une sous cette législature pour s'attaquer au problème !

Il faut réfléchir, dans le cadre des répartitions de compétences entre les gouvernements, à la manière de créer un continuum de portefeuilles entre la Région, la Cocof et la Cocom, sur des questions qui font sens, afin de développer des politiques publiques qui ne soient pas en rupture d'une assemblée à l'autre. Tout est imbriqué : le logement, le sans-abrisme et des aspects dépassant nos niveaux de pouvoir allant jusqu'au niveau européen.

[197]

**M. Michel Colson (DéFI).**- Au début de votre réponse, j'ai craint que nous soyons revenus quelques mois en arrière et que vous répétiez votre réponse à mon interpellation du 18 juillet. À l'époque, je crois que nous nous sommes mal compris. Bien que je n'aie pas pris le temps de relire le compte rendu de cette interpellation, je me souviens très bien de la philosophie de votre réponse de l'époque : le document serait très prochainement à l'ordre du jour du gouvernement et vous communiqueriez ensuite. Il me semblait clair que nous demandions que le plan nous soit présenté. C'est une bonne chose qu'il figure sur un site, mais cela ne me suffit pas. Peut-être suis-je de l'ancienne école, d'une autre génération, mais la présentation du plan me semble essentielle.

**Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.**- Je me souviens qu'à cette époque, nous avions d'autres préoccupations au sujet du plan.

**M. Michel Colson (DéFI).**- C'est exact, mais cela ne vous dispense pas de venir présenter le plan en commission. Puisque nous ne nous sommes pas bien compris en juillet, je vous le demande formellement, avec l'autorisation du président qui dirige nos débats. L'agenda de la commission est, certes, chargé, mais le parlement doit être dûment informé au moyen d'un exposé clair et pouvoir débattre de ce sujet.

**Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.**- J'accepte bien volontiers.

[211]

**Mme Anne Herscovici (Ecolo).**- Ouvrir un débat sur le sujet serait opportun pour nous permettre de dresser un état de la situation à la veille d'une nouvelle législature. Si la Région bruxelloise n'est pas une île, certains aspects, comme l'intersectorialité ou la collaboration intercommunautaire en dépendent. Sur le terrain, les choses évoluent. C'est une bonne chose. J'ai ainsi pu observer, lors de la journée d'étude "Se soigner en ville" portant sur l'accès aux soins de santé à laquelle j'ai participé, la présence de la Cocof, de la Cocom, et celle d'instances bruxelloises, comme perspective.brussels.

**Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.**- Les choses évoluent, en effet.

**Mme Anne Herscovici (Ecolo).**- On perçoit, sur le terrain, la volonté d'avancer dans cette direction, c'est une bonne chose.

Se posent, par ailleurs, des questions de priorité budgétaire et de soutien aux CPAS pour leur permettre de faire leur travail.

Il y a aussi les éléments qui ne dépendent pas directement de la Région. Cela renvoie aux CPAS : les acteurs peuvent témoigner des situations constatées et ne pas se contenter de panser les plaies. Il ne s'agit pas de faire du dédoublement de personnalité, de pleurer sur la pauvreté d'un côté, et soutenir de l'autre des politiques qui vont dans un sens contraire. On sait bien ce qui génère de la pauvreté. Je songe notamment aux effets désastreux sur les femmes du taux cohabitant ou encore aux personnes dites invisibles !

Quant à l'accès aux soins, les mesures prises au niveau fédéral en termes d'aide médicale urgente l'ont restreint drastiquement. Médecins du monde (MDM) en témoigne par ses statistiques sur les consultations effectuées dans ses bus de centaines de personnes qui n'ont plus accès aux soins dans le circuit ordinaire où MDM essaie de les ramener. Les conditions imposées par le gouvernement fédéral relatives à l'accès aux soins ont des effets désastreux ! Il faut le dire.

[221]

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- Il est indéniable que vous avez réalisé beaucoup plus de choses que votre prédécesseur en la matière, mais les chiffres parlent également.

Le Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté a effectivement été publié le 10 octobre sur le site de la Cocom, comme je l'ai mentionné dans diverses interventions. Mais, lors de la déclaration de politique générale au mois d'octobre dernier, j'avais demandé qu'il soit présenté au parlement, et je réitère formellement ma demande aujourd'hui.

Par ailleurs, l'ordonnance de 2006 relative à l'élaboration du rapport sur l'état de la pauvreté dispose que le Collège réuni élabore, tous les deux ans, le rapport sur l'état de la pauvreté, qui comprend le Baromètre social annuel, le rapport thématique, le Plan d'action de lutte contre la pauvreté ainsi que la synthèse de la table ronde. Nous sommes en droit d'attendre ces éléments d'information.

[223]

Par ailleurs, cette assemblée est souvent le lieu de toutes les attaques vis-à-vis du pouvoir fédéral. Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'implications dépendant de ce niveau-là, mais l'action de la Région peut aussi être améliorée, en dépit du progrès que vous apportez par rapport à votre prédécesseur. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Il reste du pain sur la planche.

**Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.**- En effet. Aujourd'hui, près de 65% des sans-abri sont des personnes sans papiers. Ce n'était pas le cas il y a dix ans.

- *L'incident est clos.*

[229]

## QUESTION ORALE DE MME VÉRONIQUE JAMOULLE

**À M. PASCAL SMET, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENT POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,**



---

**ET À MME CÉLINE FREMAULT, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENTE POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,**

**concernant "le nouvel indicateur développé par les chercheurs en UE pour mesurer la pauvreté infantile et la déprivation spécifique des enfants".**

**Mme Véronique Jamouille (PS).**- Ici aussi, les chiffres parlent, comme ceux de l'Observatoire de la santé et du social. Et ils témoignent d'une réalité encore plus terrible, puisqu'il s'agit d'enfants. La Fondation Roi Baudouin a étudié cette réalité de manière "qualitative", en partant d'une série de critères de besoins d'enfants de 1 à 15 ans. Voici quelques-unes des questions posées. L'enfant dispose-t-il d'un logement suffisamment chauffé ? Peut-il inviter des amis à la maison ? Mange-t-il des fruits et des légumes frais et des protéines chaque jour ? Dispose-t-il de livres adaptés ?

Sur les dix-sept critères définis, lorsque trois font défaut, on parle de "déprivation des enfants". Plus les critères manquent, plus la déprivation est sévère.

[233]

En la matière, il ressort que la Belgique ne se classe pas particulièrement bien et que c'est surtout en Région bruxelloise que le phénomène de la pauvreté infantile est criant. La Région bruxelloise occupe le bas du classement des pays européens, à un niveau proche de celui de la Hongrie.

De multiples causes sont pointées, qui se retrouvent également dans les conclusions de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale et qui ne dépendent évidemment pas uniquement de la Région : l'absence d'emploi, des revenus insuffisants, le fait de vivre dans une famille monoparentale, l'endettement des familles et le coût du logement. Enfin, lorsque certains membres du ménage souffrent de problèmes de santé chroniques, le risque de déprivation des enfants s'intensifie.

Les auteurs de l'étude formulent un certain nombre de recommandations à l'adresse du monde politique, qui couvrent de nombreux domaines de compétences, ce qui est logique au vu de la diversité des causes de la déprivation des enfants.

[235]

Globalement, ces chercheurs souhaitent une vision politique ambitieuse. Ils parlent d'un masterplan basé sur une évaluation approfondie des politiques existantes, soutenue par l'ensemble des gouvernements (fédéral et régionaux) et coordonnée avec le niveau local.

Quels enseignements tirez-vous de cette étude ? Comment expliquer la situation médiocre de Bruxelles ? Des mesures spécifiques sont-elles prises, eu égard à ces recommandations ? Comment les appliquer sur le terrain ?

Comment envisagez-vous l'idée de ce masterplan ? Comment rassembler tout le monde autour d'un objectif ambitieux ? Avez-vous eu l'occasion de vous concerter sur les actions à mener avec l'État fédéral, les autres Régions ou les Communautés, voire les autorités locales ?

**Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.**- Permettez-moi tout d'abord de saluer la pertinence et la qualité de l'étude de la Fondation Roi Baudouin. Outre le mérite de dénoncer le phénomène de la pauvreté infantile, cette étude comble deux lacunes en matière d'indicateurs de pauvreté.

D'une part, elle construit un indicateur de pauvreté qui ne se base pas sur le niveau de revenus, mais sur le concept de déprivation. Il faut se rendre compte qu'en matière de pauvreté infantile, les indicateurs de pauvreté centrés sur la notion de nonaccès à des biens ou à des services reflètent avec plus d'objectivité les situations de précarité dans lesquelles ces enfants vivent.

D'autre part, pour la première fois depuis des décennies, une étude sur la déprivation est enfin menée sur la base d'un échantillon suffisamment fourni pour permettre de décrire la situation bruxelloise. Il faut en effet savoir que, pour d'autres études nationales, l'échantillonnage bruxellois était souvent insuffisant, ce qui rendait les résultats inexploitable.

Bruxelles connaît un taux de pauvreté infantile supérieur à celui des autres Régions de notre pays, car elle affiche une forte densité urbaine, assortie de deux phénomènes particuliers : l'existence de quartiers avec une présence importante de ménages pauvres (le "croissant pauvre") et l'exode des classes moyennes aux revenus plus élevés vers les Régions limitrophes. En outre, les quartiers les plus pauvres sont également ceux où le taux de chômage est le plus élevé et les taux de natalité les plus importants.

En ce qui concerne les familles, il est certain que la pauvreté infantile se combat via le soutien aux ménages au sein desquels ces enfants grandissent. À Bruxelles, un enfant sur quatre vit dans un ménage où aucun des parents ne perçoit des revenus liés à un emploi ou à une activité indépendante. Il y a donc un phénomène de transmission de la pauvreté entre générations.

[237]

Vous souhaitez connaître les mesures mises en œuvre pour lutter contre la pauvreté infantile. Tout d'abord, l'accès à un emploi de qualité reste essentiel car les ménages à faible intensité en travail sont à risque de pauvreté et de déprivation. Ce constat est encore confirmé par l'étude.

Mais le travail ne constitue pas toujours une garantie contre la pauvreté. Le nombre de travailleurs au sein du ménage, leur temps de travail, leur niveau de salaire et le nombre de personnes à charge peuvent faire basculer ces ménages dans la catégorie des "travailleurs pauvres". La réforme des allocations familiales tient d'ailleurs compte de cette nouvelle réalité, avec l'intégration d'une catégorie spécifique dédiée à ces "travailleurs pauvres". Les familles monoparentales courent davantage le risque de faire partie des ménages à faible intensité en travail et à risque de pauvreté.

Des dispositifs qui visent à mieux soutenir le niveau de vie des familles à risque sont indispensables. Il convient d'intervenir dans les coûts du logement, de l'éducation et des soins. Il est toutefois important de dispenser ces aides en fonction des ressources des ménages, et non de leur statut au regard de l'emploi (chômeur, bénéficiaire du revenu d'intégration sociale, etc.), afin de ne pas créer d'inégalités au bas de la distribution des revenus et d'éviter les pièges à l'emploi ou liés au statut.

Le Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté présente des mesures pour des publics spécifiques auxquels appartiennent les enfants. Voici quelques exemples de programmes spécialement destinés aux enfants :

- l'amélioration de l'offre d'accueil de la petite enfance ;
- l'adaptation du cadre légal en matière d'accueil de la petite enfance, renforçant l'accès pour les familles vulnérables ;

- 
- l'amélioration de l'offre de soutien et d'accompagnement préventif aux familles ;
  - l'amélioration de la santé prénatale, périnatale et postnatale des mères et des nouveau-nés en grande précarité ;
  - l'aide intergénérationnelle ;
  - le soutien à la monoparentalité via la création de services spécifiques.

[239]

Au niveau des projets concrets, nous avons créé un centre social pour accompagner le public vulnérable des ménages monoparentaux. Un site internet avec des conseils va accompagner ce guichet de la monoparentalité organisé en collaboration avec la Ligue des familles. Ce qui n'était qu'un petit projet lorsque nous l'avons initié a pris de l'ampleur au vu de son impact sur le travail avec les familles. Nous avons donc dégagé des budgets importants pour le développer.

D'autres projets visent le soutien à la parentalité, qui n'était pas une thématique intégrée en tant que telle dans les politiques d'action sociale. J'ai voulu tirer la substance de ce que nous pouvions offrir à toute une série de publics, avec des appels à projets de soutien à la parentalité, comme Le petit vélo jaune, une association également soutenue par Viva for Life, qui a lancé, au début de la législature, un projet d'aide aux mères dans le besoin.

Depuis cette législature, nous soutenons également des programmes à destination des aidants proches, dont la problématique rencontre celle de la précarité des enfants. L'ouverture de la Maison des jeunes aidants proches et de tous les réseaux de soutien permet de lutter contre la vulnérabilité des ménages et, en conséquence, des enfants.

Enfin, la réforme du modèle d'allocations familiales prend en compte la variable de la précarisation des ménages et propose un mode d'allocation adapté.

En matière de soutien direct des enfants pauvres, la question du logement est centrale. Le nombre de ménages en situation irrégulière de séjour est très important à Bruxelles. De nouveaux centres d'accueil, les centres pour familles en errance, ont été créés pour les héberger tout en leur fournissant un accompagnement visant à aboutir à une régularisation de la situation et à l'accès au logement. Celui de Woluwe-Saint-Lambert enregistre un important taux de sortie et d'inclusion sociale, de l'ordre de deux tiers des résidents, incluant la scolarisation des enfants. Au total, 520 places pour parents et enfants sont prévues dans ces centres d'accueil d'urgence.

Pour les familles avec enfants en situation régulière de séjour, trois nouvelles maisons d'accueil ont été ouvertes ou vont ouvrir leurs portes ces prochains mois. Elles s'ajoutent à la vingtaine de maisons d'accueil actives à Bruxelles. Une première maison d'accueil destinée aux victimes de violences conjugales, L'abri secret, a permis, dans sa nouvelle configuration, d'accueillir des mamans avec leurs enfants. Une deuxième accueillera les ménages monoparentaux sans abri, et une troisième, le projet Petits Riens d'Anderlecht, proposera l'accueil et l'aide aux jeunes mères sans abri et à leurs enfants.

[241]

Enfin, concernant le masterplan de lutte contre la pauvreté infantile, tout en assumant la responsabilité de ce combat, il est bon que nous nous appuyions sur les initiatives existantes, qu'elles soient publiques, citoyennes, médiatiques ou caritatives. Nous devons unir nos efforts.

Au niveau national, pendant cette législature, plusieurs projets ont été menés par le Service interfédéral de lutte contre la pauvreté ainsi qu'au sein de la Plateforme belge contre la pauvreté. Même si ces projets sont parfois limités à des expériences-pilotes ou à des zones géographiques spécifiques, ils ont le grand mérite d'exister et de constituer des exemples de bonnes pratiques. Le mérite principal de ces instances réside dans leur rôle d'échange de bonnes pratiques entre les Régions et les Communautés de ce pays. Ainsi, la bonne pratique bruxelloise représentée par le projet Le petit vélo jaune a été identifiée et développée dans les autres Régions.

Je ne suis pas opposée à ce qu'un travail plus spécifique soit réalisé sur cette question. Une réflexion sur le processus à suivre doit néanmoins être menée, qui prend en considération les spécificités des portefeuilles des uns et des autres, en veillant à ne pas supprimer les mesures mises en place durant cette législature.

[243]

**Mme Véronique Jamouille (PS).**- Les causes de la pauvreté infantile ne sont pas uniquement le fait de la Région, de la Communauté française, de la Cocof ou la Cocom. Les effets sur les enfants sont terribles, y compris sur leur scolarité. Pratiquement, la pauvreté devient une maladie contagieuse et familiale. Les carences sociales et intellectuelles apparaissent tellement tôt qu'on n'arrive pas à en sortir les enfants.

Il faudrait faire une priorité de la lutte contre ce fléau, car c'est tout le futur qui se joue dans l'enfance : l'éducation, l'intégration future dans la société et la possibilité de sortir du cercle vicieux induit par la pauvreté.

- *L'incident est clos.*

[245]

#### **QUESTION ORALE DE M. JAMAL IKAZBAN**

**À M. PASCAL SMET, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENT POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,**

**ET À MME CÉLINE FREMAULT, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENTE POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,**

**concernant "la situation des services d'aide sociale aux justiciables et à leurs proches sur la base de la récente étude de Brussels Studies".**

**M. Jamal Ikazban (PS).**- La revue Brussels Studies dénonce, dans un rapport récent, la difficulté pour les travailleurs sociaux de se rendre efficaces dans les prisons bruxelloises à cause de l'imbroglio institutionnel et organisationnel. L'action sociale destinée aux détenus est une matière personnalisable qui dépend des Communautés.

Selon cette analyse, la logique institutionnelle qui veut que chaque Communauté développe une offre spécifique destinée à son propre groupe cible fait qu'il existe, dans les prisons bruxelloises, six services généralistes actifs dans l'aide sociale aux justiciables et à leurs proches. Ils sont régis par des réglementations différentes, mais qui, pourtant, offrent sensiblement les mêmes réponses à leurs usagers et agissent sur le même terrain.

L'étude souligne que "ce morcellement de l'aide sociale aux détenus à Bruxelles engendre un manque de clarté aussi en interne, tant pour les travailleurs sociaux et le groupe cible que pour les acteurs de la justice". Ce ne serait pas évident sur le terrain.

Le rapport suggère l'usage des réseaux comme réponse à ce morcellement. Or, il a déjà été décidé de former un réseau de services bruxellois d'aide sociale aux justiciables avec un comité de concertation. Mais cette mise en réseau resterait lente et difficile, alors que les structures de concertation sont encore très souvent cantonnées à l'échange d'informations et à l'accueil.

L'auteur du rapport estime qu'il faut prendre des mesures structurelles en simplifiant le secteur, notamment au niveau de la Cocom. Elle ajoute : "Il faut aussi conclure des accords structurels de collaboration avec d'autres domaines de politique afin de faciliter la réintégration des détenus. En outre, la conclusion avec la justice d'un accord de collaboration unique couvrant les différentes Communautés peut constituer une grande avancée".

Le secteur des prisons bruxelloises a besoin d'investissements réels dans l'accompagnement des détenus et de leurs proches.

[249]

Avez-vous pris connaissance de ce rapport ? Partagez-vous ses conclusions ?

Comment expliquez-vous la lenteur de mise en œuvre de ces réseaux ? Soutenez-vous ces démarches de mise en réseau ? Si oui, comment ?

Vous concertez-vous avec vos collègues du Collège de la Commission communautaire commune (Cocom) ou de la Commission communautaire française (Cocof) en charge de la Santé ? De même, des contacts existent-ils avec vos collègues des Communautés flamande et française ?

Puisqu'il est question de décloisonnement, des contacts existent-ils avec vos homologues régionaux en matière d'emploi et d'aide au logement, ainsi qu'en matière de formation avec vos collègues de la Cocof ?

**Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.** - J'ai pris connaissance de l'étude de Brussels Studies, qui est particulièrement utile car elle décrit avec précision les difficultés que rencontre le secteur. L'étude identifie la principale difficulté dans la situation institutionnelle complexe. En effet, dans les trois prisons bruxelloises, les services mis en œuvre dépendent de la Communauté flamande, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Commission communautaire commune (Cocom). Cette triple tutelle ne facilite pas la répartition du travail entre les services.

En ce qui concerne les services de la Cocom, cinq organisations œuvrent au sein des prisons : le Service de réinsertion sociale, l'Office de réadaptation sociale (ces deux asbl vont, par ailleurs, fusionner), l'Accueil protestant, la Fondation pour l'assistance morale aux détenus et le Service d'action sociale bruxellois. Le budget de fonctionnement total prévu pour 2019 par la Cocom est de 890.000 euros. Néanmoins, ces cinq

---

services ne représentent qu'une partie de ce qui est réalisé en termes de travail social dans les prisons bruxelloises.

Au niveau de l'organisation, chaque Communauté dispose d'une coordination. Elle est prise en charge par l'administration dans le cas des Communautés flamande et française, alors qu'elle est hébergée par Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri La Strada dans le cas de la Cocom. Chaque trimestre, ces trois coordinations se réunissent en présence des cabinets compétents et des directions des prisons, afin d'analyser les différents problèmes pouvant s'interposer à la bonne mise en œuvre des missions et de trouver des solutions. Les représentants de nos cabinets président cette concertation.

[253]

Ainsi, font l'objet de ces réunions : les problèmes d'accessibilité aux détenus rencontrés par les services, l'organisation des activités collectives, les questions relatives aux visites des familles, l'accompagnement extra muros des régimes de semi-liberté, etc.

Depuis 2016, la structure de la direction des prisons a beaucoup changé. Une direction centrale chapeautant les trois établissements de Saint-Gilles, de Forest et de Berkendael a été mise en place. De plus, l'organisation des sites a évolué vers une orientation des longues peines et des régimes de semi-liberté sur le site de Forest, d'une part, et des préventives et de l'annexe psychiatrique sur le site de Saint-Gilles, d'autre part. Cette nouvelle organisation préfigure par ailleurs l'organisation des quartiers, telle que prévue sur le site de Haren.

Par conséquent, s'il est vrai que la complexité institutionnelle est importante, il n'est pas tout à fait exact d'affirmer que le travail en réseau n'est pas effectué. Au contraire, la concertation bruxelloise telle que décrite fonctionne de mieux en mieux, dans la mesure où la communication et la collaboration entre les services et les instances ont permis la résolution de véritables blocages et problèmes.

[255]

Cette amélioration peut être expliquée, selon notre évaluation, par une plus grande disponibilité au dialogue de la nouvelle direction. Je suis néanmoins d'accord sur le fait que cette attention ne doit pas décroître et que le dialogue entre toutes les parties doit être maintenu et développé.

Vous me posez une série de questions relatives aux collaborations et je vais donc vous répondre dans l'ordre.

En ce qui concerne la concertation avec les ministres de la Cocom, il est important de souligner que le représentant du ministre de l'Emploi et de la Formation est un invité permanent de la concertation bruxelloise.

En ce qui concerne la concertation entre les ministres francophones de la Cocof et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une conférence interministérielle (CIM) francophone sur le milieu carcéral se réunit désormais régulièrement, sous la présidence du ministre Madrane. Il s'agit d'un lieu de définition de projets et d'objectifs et du suivi de leur mise en œuvre.

En matière de logement, j'ai déjà eu l'occasion de présenter à cette commission le projet d'accès au logement à la sortie de prison que je soutiens, qui est mené par l'Office de réadaptation sociale. Un budget de 120.000 euros annuel est consacré au public masculin, auquel s'ajoute un budget de 80.000 euros pour l'extension au public féminin.

Enfin, en ce qui concerne les accords de coopération entre le ministre de la Justice et la Cocom, nous venons d'adresser au ministre Geens une proposition de nouveaux accords. En effet, le protocole de coopération du 25 mars 1999, qui régit encore aujourd'hui la collaboration entre les services bruxellois et le ministre de la Justice, est beaucoup trop vétuste et ne répond plus efficacement aux besoins de collaboration, ce que confirme l'étude de Brussels Studies. Ce projet d'accord de coopération est le fruit d'un long travail mené par les services bruxellois d'aide aux justiciables, La Strada, la Cocom et les cabinets. Ce projet a également été adressé aux autres Communautés afin de vérifier leur volonté de rejoindre Bruxelles dans ce nouvel accord avec le ministre de la Justice. J'espère que les concertations avec le ministre Geens pourront aboutir avant la fin de la législature.

[257]

Enfin, s'il est vrai que l'étude mentionne la complexité institutionnelle comme l'un des problèmes propres à Bruxelles, ne perdons pas de vue que la difficulté principale rencontrée par nos services ces dernières années concerne la suspension de leurs activités provoquée par les mouvements de grève des gardiens.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer devant cette commission, la situation dans nos prisons lors des grèves des gardiens atteint en effet des limites peu acceptables sur le plan humain. Tout doit être mis en place pour que cela ne se produise plus. Lors des grèves de 2016, j'ai saisi le Comité de concertation pour demander la reprise immédiate des activités de nos services. Ce point fait par ailleurs l'objet d'un monitoring constant au niveau de la concertation bruxelloise en présence des directions des prisons. Ces mouvements de grève empêchaient nos services de déployer leurs activités correctement, ceci au détriment des détenus et de leurs familles !

Le projet d'accord de coopération envoyé au ministre de la Justice intègre cette problématique. Il prévoit toute une série de dispositions qui pourraient permettre le maintien des activités lors des périodes de grève. Je vous tiendrai au courant de l'évolution du texte et de l'issue des négociations.

Enfin, hier, pendant plus d'une heure trente, avec la Commission de surveillance des prisons, nous avons examiné les problèmes rencontrés actuellement par les établissements pénitentiaires de Forest, de Saint-Gilles et de Berkendael au niveau des bâtiments, de la santé, de l'alimentation et des services sociaux. Nous avons passé en revue les différentes problématiques, notamment dans le cadre de la régionalisation de cette matière que nous avons reprise. Je puis vous assurer que la collaboration avec les opérateurs de terrain est très positive.

Pour mon cabinet, il ne s'agit pas uniquement de gérer une compétence qui nous a été transférée, puisque des initiatives nouvelles ont été lancées, comme le volet du Plan Housing First relatif aux détenus, et d'autres, renforcées. Le projet d'accord de coopération que nous avons soumis au ministre Geens constitue également une partie fondamentale de nos efforts en la matière.

[259]

**M. Jamal Ikazban (PS).**- Au départ, je regrettais le fait que le Bureau ait requalifié mon interpellation en question orale, mais j'ai finalement tout de même eu droit à des réponses très complètes et très justes de votre part. Souvent, des études qui dénoncent des éléments importants permettent aussi d'expliquer les actions et éléments positifs.

Malgré la complexité institutionnelle, malgré la réforme que l'on attend toujours de la part du niveau fédéral, je constate avec satisfaction qu'on avance au niveau régional.

J'ai eu l'occasion de vous interroger, ainsi que plusieurs de vos collègues, dont M. Gosuin, sur divers aspects de la problématique, englobant la formation, le logement, la santé ou le lien avec les CPAS, et je constate que la Région bruxelloise assume ses responsabilités et s'investit au maximum.

[261]

Plusieurs d'entre nous ont récemment visité les prisons et ont pu constater la difficulté pour les travailleurs sociaux d'intervenir, ne fut-ce que par manque d'espace.

Vous confirmez donc que le dialogue a lieu. Comme vous le dites vous-même, il ne faut pas s'endormir sur ses lauriers, mais continuer à renforcer ce dialogue.

Je vous confie une dernière réflexion : il serait dommage que tous les efforts entrepris soient gâchés par un manque de suivi des détenus après leur sortie. Vous avez de bons travailleurs sociaux qui réalisent un excellent travail dans des conditions difficiles. Cela ne concerne pas directement vos compétences, mais si l'on veut contribuer à la réinsertion des détenus, le suivi de leur sortie est un point à ne pas perdre de vue.

[263]

**Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.**- Le suivi des détenus est assuré par diverses associations, comme le Service de réinsertion sociale et l'Office de réadaptation sociale. Il s'opère évidemment intra muros, mais aussi après. Des projets comme le volet du Plan Housing First relatif aux prisons permettent un accompagnement social plus marqué.

**M. Jamal Ikazban (PS).**- Voilà précisément un bel exemple de projet positif, pas très populaire mais ô combien utile pour la société.

**Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.**- Je vous rejoins totalement sur le sujet. La question pénitentiaire ne mobilise pas les foules, alors qu'elle est un grand indicateur de la capacité de nos sociétés à protéger des personnes fragilisées qui doivent recevoir une seconde chance.

- *L'incident est clos.*

[269]

#### **QUESTION ORALE DE MME VIVIANE TEITELBAUM**

**À M. PASCAL SMET, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENT POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,**

**ET À MME CÉLINE FREMAULT, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENTE POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,**

**concernant "l'état des lieux du Samusocial en amont de la vague de froid".**

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- À la fin du mois de janvier de cette année, la vague de froid a touché notre Région de plein fouet, avec des températures allant bien en dessous de 0°C.



---

Peu avant le début de cette forte chute des températures, le Samusocial a réalisé un état des lieux, une photographie, de l'aide apportée en un seul jour dans le cadre de la politique d'accueil d'urgence des personnes sans abri en Région bruxelloise.

Le 17 janvier, le Samusocial a pu accueillir 896 personnes, réparties comme suit :

- 385 personnes en famille, dont 221 enfants, soit 115 familles ;
- 396 hommes seuls ;
- 115 femmes seules.

Ce jour-là, selon leurs informations, toutes les femmes seules et les familles ont pu trouver une place en centre d'urgence. Les hommes seuls n'ont toutefois pas tous eu cette chance, puisque les équipes du Samusocial se sont vues obligées de faire passer en priorité les hommes les plus vulnérables.

Le douloureux constat énoncé est que, malgré les 50 places d'hébergement supplémentaires disponibles grâce à la réactivation du centre d'accueil et de soins (CAS) dans l'Espace Poincaré et aux 50 places ouvertes par le gouvernement fédéral au centre d'hébergement de la Croix-Rouge rue de Trèves à Etterbeek, un nombre indéterminé de personnes dort toujours en rue, à même le sol, par ce temps glacial.

Un nouveau centre hivernal devait ouvrir ses portes cette semaine à Evere. Un problème technique a retardé son ouverture d'une semaine. Entre-temps, les familles ont été accueillies à Evere, et les hommes au site d'hébergement de la rue Royale. Ces 300 places ont permis de renforcer l'offre d'hébergement existante.

[273]

Désormais, quelque 1.450 personnes sont donc hébergées par les deux Plans hiver, régional et fédéral, en Région bruxelloise.

Le centre d'Evere a-t-il déjà pu répondre à toutes les demandes, via les maraudes ?

Selon vos prévisions et les données à votre disposition, ces places seront-elles suffisantes ? Faut-il encore créer davantage de places ouvertes ?

Comment se passe la coordination entre les différents centres régionaux ? La mission de coordination des dispositifs d'aide d'urgence de Bruss'help est-elle déjà effective ?

Comment se déroule le suivi ? Les sans-abri sont-ils d'office réorientés vers des dispositifs d'aide à la réinsertion ? Quelle est la coordination entre les dispositifs d'aide d'urgence et les dispositifs de réinsertion ?

L'an dernier, à la même époque, le bourgmestre d'Etterbeek, M. De Wolf, avait adopté une ordonnance de police imposant l'arrestation administrative des sans-abri qui refusaient d'intégrer les hébergements d'hiver, dans le but de garantir leur sécurité et d'offrir de l'aide aux personnes dans le besoin.

[275]

Cette initiative sera-t-elle encouragée par le Collège réuni auprès de toutes les communes bruxelloises ? À Ixelles par exemple, le nouveau Collège ne s'est pas emparé de cette question et on y a vu des personnes dormant à même le sol, un spectacle vraiment désespérant.

Quelle est votre position sur cette question ?

[277]

**Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.**- Je vais vous livrer les derniers chiffres relatifs à l'accueil hivernal.

Mercredi passé, 918 personnes, dont 121 familles - 409 personnes dont 232 enfants - ont été accueillies dans les centres du Samusocial. Cet opérateur a pu accueillir toutes les personnes en demande d'hébergement après réattribution des places des personnes qui ne se sont pas présentées avant 22 heures.

Dès mercredi passé, le Samusocial a ouvert 300 places supplémentaires pour les hommes seuls dans le centre de la rue Royale. Les familles qui résidaient jusqu'à ce jour dans ce centre ont pu déménager dans le centre d'Evere qui a ouvert ses portes le 31 janvier pour les accueillir en mode résidentiel, 24h/24.

Avec l'ouverture de ces 300 places pour hommes, la capacité totale gérée par le Samusocial permettra d'accueillir, chaque nuit, entre 1.150 et 1.200 personnes, selon le degré d'occupation des chambres réservées aux familles. En complément, 250 à 275 places sont ouvertes par la Croix-Rouge, dans le cadre du Plan hiver fédéral. Ce sont donc aujourd'hui entre 1.400 et 1.475 personnes qui peuvent être hébergées chaque nuit par les deux Plans hiver, régional et fédéral.

Comme chaque année, les équipes mobiles d'aide poursuivent leurs maraudes, afin d'apporter, dans la mesure de leurs capacités d'intervention, une aide aux personnes les plus désocialisées.

[279]

J'ai moi-même eu l'occasion de suivre l'une de ces équipes, afin de me rendre compte de la réalité des travailleurs. À cette occasion, j'ai rencontré énormément de personnes qui n'acceptaient pas l'aide fournie à l'occasion de la maraude, pour différentes raisons, malgré le danger que représente une nuit dans la rue. Cela pose, bien entendu, la question de la contrainte.

Certains bourgmestres ont pris des arrêtés en la matière, mais la politique menée au niveau communal reste du domaine du cas par cas.

Le centre d'Evere est ouvert depuis le 31 janvier et tournera à plein régime jusqu'à la fin du mois de juin 2019.

Les 1.450 places disponibles permettent d'éviter la saturation pour tous les publics, en ce y compris les hommes isolés.

Les 300 à 350 places de la Plate-forme citoyenne de soutien aux réfugiés ne sont pas reprises dans ce comptage, ni le Centre Ariane, ni Pierre d'angle, ni le centre pour sans-abri avec chien de la Fondation Prince Laurent. Cela représente respectivement 33, 48 et 30 places. Si l'on devait intégrer ces places supplémentaires, le total serait alors de 1.910 places.

Les centres de jour sont aussi renforcés dans le cadre du dispositif 86.400, qui se poursuivra jusqu'à fin juin 2019.

[281]

L'asbl Bruss'help n'est pas encore active, car le processus de sa création ne s'achèvera que dans quelques semaines. La coordination du Plan hiver est donc pilotée actuellement par le Samusocial, avec le comité de concertation bruxellois que nous avons mis en place. L'opérateur fédéral fait partie de ce comité opérationnel, au même titre que la Plate-forme citoyenne de soutien aux réfugiés, les centres de jour, la STIB, Bruxelles Environnement pour les gardiens de parc, le Service public de programmation Intégration sociale pour le volet fédéral, etc.

La coordination entre les services d'urgence et d'insertion est aujourd'hui organisée par les services eux-mêmes, les fonctions de Bruss'help n'étant activées qu'à l'entrée en vigueur de l'arrêté d'exécution de l'ordonnance du 14 juin 2018. Le projet d'arrêté d'exécution a été adopté en première lecture par le Collège réuni et se trouve actuellement au Conseil d'État pour avis. Il devrait être adopté pour entrer en vigueur dans le courant du mois de mars 2019.

Comme je l'ai souligné, la Cocom ne dispose pas d'un pouvoir contraignant sur les personnes qui ne désirent pas rejoindre un centre d'accueil. Les maraudes et les travailleurs peuvent demander aux services de police d'activer une procédure Nixon de mise à l'abri forcée. Toutefois, ces demandes ne rencontrent pas le suivi espéré, la procédure étant réservée aux personnes souffrant de problèmes de santé mentale et selon des conditions très précises.

[283]

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- Je relirai votre réponse rassurante au niveau de l'accueil des sans-abri à tête reposée et poserai, au besoin, des questions complémentaires dans le cadre d'une autre interpellation.

**Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.**- Nous disposons d'un système d'alerte qui nous avertit en cas de saturation, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- C'est le plus important.

Nous sommes interpellés par le cas des personnes qui refusent l'aide de la maraude. Nous aimerions les aider malgré elles, mais nous ne pouvons évidemment pas les contraindre. Les arrestations administratives ordonnées par certains bourgmestres sont un outil efficace dans certains cas, mais il est vrai qu'elles ne sont pas de votre ressort.

- *L'incident est clos.*

[291]

## QUESTION ORALE DE M. ALAIN MARON

**À M. PASCAL SMET, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENT POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,**

**ET À MME CÉLINE FREMAULT, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENTE POUR  
LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE  
CONTRÔLE DES FILMS,**

**concernant "le retard accumulé dans la mise en place opérationnelle du modèle bruxellois des  
allocations familiales".**

**M. le président.**- À la demande de l'auteur, excusé, et avec l'accord de la ministre, la question orale est reportée à une prochaine réunion.